

Guide de l'actionnaire

2021



aer
agence économique
régionale de
bourgogne-franche-comté

aer-bfc.com

Ce livret a pour objectif de vous donner toutes les informations nécessaires qui vous permettront de mieux connaître les objectifs et les missions de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC).

SOMMAIRE

- 1**
LES OBJECTIFS DE L'AER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
- 3**
POURQUOI UNE SPL ?
- 5**
LA GOUVERNANCE DE LA SPL
- 9**
COMMENT FONCTIONNE LA SPL ?
- 11**
L'ORGANISATION MÉTIERS
DE L'AER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
- 13**
LES AVANTAGES DE LA SPL
POUR LES EPCI ACTIONNAIRES
- 15**
CATALOGUE DES PRESTATIONS
DE L'AER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LES OBJECTIFS DE L'AER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Sur la base du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2021, l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC) a reçu les missions suivantes :

- ↳ Promouvoir la nouvelle identité régionale et favoriser l'implantation d'activités économiques nouvelles.
- ↳ Être le relais de la Région pour l'animation de l'écosystème régional du développement économique et de l'innovation.
- ↳ Contribuer et valoriser le développement des filières structurées ou en émergence.
- ↳ Assurer une veille des entreprises à enjeux.
- ↳ Assurer un service d'ingénierie économique territoriale destiné à répondre aux besoins des EPCI.
- ↳ Mettre en place un pôle de développeurs économiques de proximité en complémentarité avec les acteurs déjà présents sur les territoires.


Ces missions sont mises en œuvre en subsidiarité avec le réseau des 300 acteurs du développement économique et de l'innovation en région : État, chambres consulaires, agences locales, EPCI (Établissement public de coopération intercommunale : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles...).



QUEL EST L'OBJET DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ?

L'objet de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté est la mise en œuvre d'une partie de la stratégie du développement économique de la région.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, l'AER BFC a pour objectifs :

- ↳ **Accompagner le maintien et le développement** de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire.
 - ↳ **Soutenir et développer** l'innovation et l'éco-innovation.
 - ↳ **Soutenir les territoires** dans leur politique de développement économique et leur mise en œuvre, en fonction des besoins.
 - ↳ **Promouvoir** l'attractivité économique du territoire.
- 

POURQUOI UNE SPL ?

L'AER BFC a le statut de Société Publique Locale (SPL). Une SPL permet d'associer l'ensemble des collectivités territoriales compétentes qui le souhaitent à la réalisation des missions du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Elle permet également de sécuriser les financements et de répondre aux commandes des actionnaires.

Une Société Publique Locale est une société de droit privé dont seules des collectivités territoriales (ou leurs groupements) peuvent être actionnaires et clients.

Ce statut permet à des collectivités territoriales de coopérer facilement au sein d'un outil dont elles maîtrisent pleinement la gouvernance et ce, sans procéder à des mises en concurrence.

POUR QUI TRAVAILLE LA SPL ?

La SPL exerce ses activités pour le compte exclusif de ses actionnaires, en exécution de conventions passées avec les collectivités territoriales. Avec au premier rang le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, les EPCI actionnaires s'inscrivent dans le cadre de relations « in house ».

QUE VEUT DIRE RELATIONS « IN HOUSE » ?

Les contrats « in house » (encore appelés contrats de quasi-régie ou contrats de prestations intégrées) sont exclus du champ d'application du code des marchés publics.

Cela signifie que les collectivités actionnaires ne sont pas obligées de passer par un appel d'offres public pour réaliser une prestation qu'elles confient à l'AER BFC.

[Source : <http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/In-house.htm>]

QUI ASSURE LA PRÉSIDENCE DE LA SPL ?

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est le représentant d'une collectivité territoriale actionnaire et qui aura préalablement été autorisé à occuper cette fonction par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité représentée.

C'est Arnaud Marthey qui assure la Présidence de l'Agence.



ARNAUD MARTHEY

*Conseiller régional délégué
aux nouvelles ruralités
et Maire de Baume-les-Dames.*

Président de l'AER BFC

QUI SONT LES ACTIONNAIRES DE LA SPL ?

Les actionnaires de la SPL sont des personnes morales - **collectivités territoriales compétentes** - ; elles sont représentées par des personnes physiques, élus de ces collectivités.

Le mandat de représentant d'une collectivité territoriale actionnaire prend fin si le représentant perd sa qualité d'élu, s'il est relevé de ses fonctions par l'instance délibérante de la collectivité qu'il représente ou lors de chaque renouvellement de l'instance délibérante de la collectivité.

QUEL RÔLE POUR LES ACTIONNAIRES ?

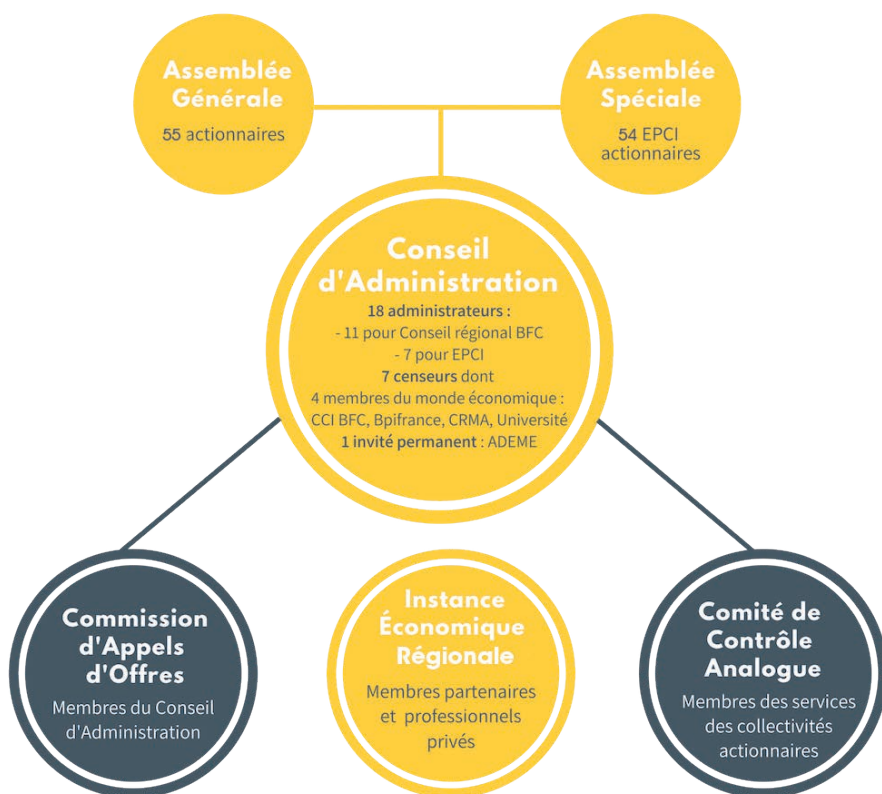
- ↳ Ils se réunissent en Assemblée Spéciale et lors de l'Assemblée Générale.
- ↳ Ils bénéficient d'une représentation de 7 personnes actuellement dans le Conseil d'Administration.
- ↳ Ils participent aux débats à l'Assemblée Générale.
- ↳ Ils sont représentés lors des réunions du Comité de Contrôle Analogue.

LA GOUVERNANCE DE LA SPL

La gouvernance de la SPL est régie par les statuts qui prévoient la fréquence et le contenu des réunions ainsi que les participations aux différents organes de décisions.

Les décisions qui sont prises lors de ces réunions font l'objet d'une diffusion aux membres de la gouvernance.

L'Agence réunit systématiquement le Comité de contrôle analogue, l'Assemblée Spéciale et l'Instance Économique Régionale avant chaque Conseil d'Administration, ce dernier se réunissant aussi souvent que nécessaire.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale Ordinaire, composée de tous les actionnaires, prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice, notamment pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

L'Assemblée Spéciale n'est constituée que si le nombre de sièges prévus au Conseil d'Administration ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités territoriales ayant une participation minoritaire au capital.

Au sein de l'AER BFC, l'Assemblée Spéciale est constituée de l'ensemble des EPCI actionnaires.

L'INSTANCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'Instance Économique Régionale (IER) a été créée pour assurer la représentation des entreprises et du monde économique (partenaires...) au sein de la gouvernance de l'AER BFC.

Ce collège de représentants a pour objectif d'apporter par ses réflexions des propositions et des éclairages à la gouvernance de l'agence.

L'IER se réunit en amont de chaque Conseil d'Administration. Un ou plusieurs représentants de l'IER peuvent siéger au Conseil d'Administration en tant que membres associés censeurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de l'Agence et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

LES MEMBRES ASSOCIÉS CENSEURS

Les Membres Associés Censeurs sont nommés pour une durée de **3 ans**.

Ce sont des chefs d'entreprises ou des représentants d'organisations patronales interprofessionnelles ou de branches ainsi que des partenaires économiques, tels que les représentants des chambres consulaires régionales.

Ils assistent avec voix consultative aux séances du Conseil d'Administration. **Ils font bénéficier la SPL de leur expertise, de leur vision stratégique et de leur expérience opérationnelle.**

MEMBRES INVITÉS

L'AER a noué des relations très fortes avec certains de ses partenaires. Cette coopération renforcée s'est traduite par le fait d'être invités au Conseil d'Administration de l'Agence. L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance sont actuellement membres invités.




LE COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE

Le Comité de Contrôle Analogue exerce le « contrôle analogue » qui s'impose dans le but de vérifier que la SPL travaille bien pour le compte de ses actionnaires dans le cadre d'une relation « in-house ». Par la suite, il est chargé de rendre compte aux actionnaires. Le Comité de contrôle analogue se réunit aussi souvent que nécessaire, avant les réunions du Conseil d'Administration.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appels d'Offres procède à la sélection des prestataires ayant répondu aux appels d'offres lancés par l'AER BFC.

Elle est composée des membres du Conseil d'Administration (à l'exception des membres associés censeurs) et se réunit autant que de besoin.



COMMENT FONCTIONNE LA SPL ?

- ↳ Seuls les actionnaires peuvent passer des commandes de prestations à la SPL.
- ↳ Les actionnaires peuvent passer commande à la SPL sans mise en concurrence.
- ↳ Les collectivités doivent exercer un « contrôle analogue » (proche d'une régie personnalisée mais relevant du droit privé).
- ↳ La SPL est, quant à elle, soumise aux principes de la commande publique pour ses achats.

Dans le cas où une collectivité actionnaire souhaite passer une commande de prestation à la SPL, elle fournit un cahier des charges à l'AER BFC qui lui propose un devis chiffré et un délai d'exécution, puis la collectivité formalise la commande (cf. Catalogue des prestations en page 15).



LA SPL PEUT-ELLE FAIRE DES BÉNÉFICES ?

Oui, comme toute société.
L'utilisation de ces bénéfices est décidée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

QUELLE EST L'AFFECTATION DU BÉNÉFICE ?

Une partie du bénéfice est prélevée pour constituer un fonds de réserve légale... soit 5% du bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand le fonds de réserve atteint 1/10^e du capital social.

Le bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration.

Il peut être reporté à nouveau. **Le report à nouveau est un cumul des bénéfices ou déficits des années antérieures non distribués et non affectés en réserves.**

Il peut être affecté à des fonds de réserve spéciaux.

Il peut être enfin distribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

QUELLE EST L'ANNÉE SOCIALE DE LA SPL ?

L'année sociale de la SPL est l'année civile soit :
du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'ORGANISATION MÉTIER DE L'AER BFC

RAPPEL DES MISSIONS

- Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire.
- Développer l'innovation et l'éco-innovation.
- Soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins.
- Promouvoir l'attractivité économique de la région.

2 OFFRES

- Pour les entreprises.
- Pour les territoires.



MARTINE ABRAHAMSE- PLEUX

Mandatée par le Président et le Conseil d'Administration pour mener à bien les missions de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

**Directrice Générale,
mandataire social**

**PÔLE
RESSOURCES**

**PÔLE
DÉVELOPPEMENT
& PROSPECTION**
par filières
et par territoires

**PÔLE
INNOVATION
& ÉCO-INNOVATION**

**PÔLE
INTELLIGENCE
ÉCONOMIQUE
& TERRITORIALE**

**PÔLE
PROMOTION
& ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
DU TERRITOIRE**

REPRÉSENTATIONS LOCALES DE LA SPL

La SPL se doit d'être présente sur l'ensemble des territoires.

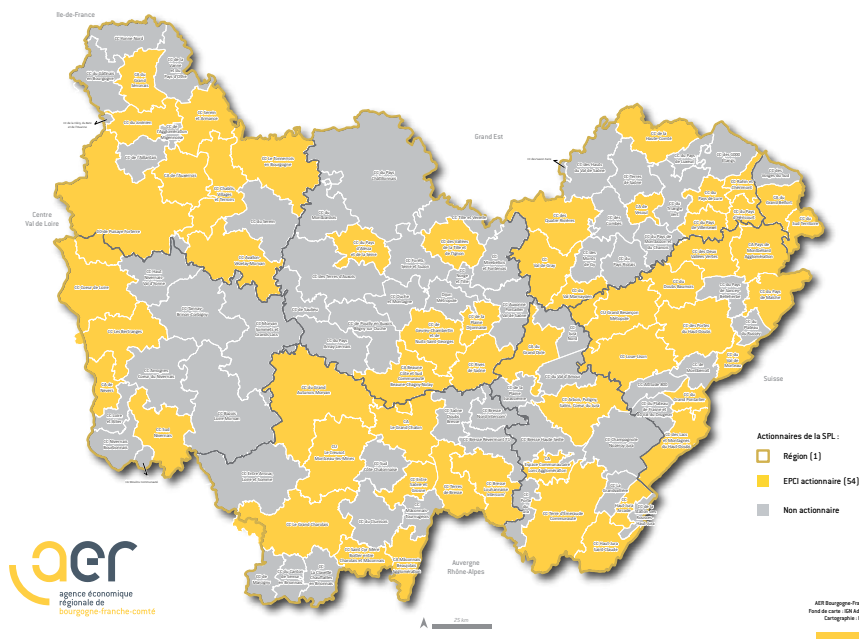
Elle dispose de 2 sites, Besançon et Dijon, et a intégré 5 chargés de mission de développement économique de proximité dans les territoires en prise directe avec les collectivités territoriales compétentes des 8 départements.



LES AVANTAGES DE LA SPL POUR LES EPCI ACTIONNAIRES

La Région,

- ☞ souhaite une participation des EPCI actionnaires à la définition des commandes d'intérêt régional,
- ☞ participe aux commandes des EPCI actionnaires si elles ont un intérêt régional et si elles obtiennent la validation du Conseil d'Administration (ces prestations peuvent alors être financées par la Région),
- ☞ souhaite que les EPCI actionnaires passent des commandes à l'AER BFC dans le cadre de ses missions, leur permettant ainsi de bénéficier des apports en ingénierie de l'Agence, de façon spécifique chaque fois que nécessaire.



QUE PEUVENT ATTENDRE LES ACTIONNAIRES DE LA SPL ?

En complément des actions d'intérêt régional, les actionnaires peuvent :

- ↳ Bénéficier des activités de prospection par secteurs et par marchés
- ↳ Participer à des actions de promotion mutualisées (présence sur salons...)

LES ACTIONNAIRES ACCÈDENT À UN NIVEAU RÉGIONAL D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Tous les actionnaires reçoivent :

- ↳ Tous les supports de promotion économique développés par l'AER BFC.
- ↳ Les informations liées aux projets actifs sur leur territoire.
- ↳ Les actualités économiques des territoires.

LES ACTIONNAIRES FONT PARTIE D'UN COLLECTIF DE RÉFLEXION

Ils sont en réseau avec leurs pairs d'autres territoires et peuvent échanger leurs expériences, partager leurs problématiques et bénéficier de bonnes ou de nouvelles pratiques.

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent participer à la mise en œuvre et bénéficier de l'organisation d'une manifestation économique par l'AER BFC sur leur territoire.

LES ACTIONNAIRES PEUVENT BÉNÉFICIER des prestations d'intérêt régional réalisées par l'AER BFC pour le compte de la Région.

LES ACTIONNAIRES PEUVENT PASSER DES COMMANDES, pour le bénéfice de l'EPCI, directement à l'AER BFC, sans procéder à un appel d'offres (cf. Catalogue des prestations page 15).

Catalogue
des prestations
de l'**AER**
**BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**



DÉVELOPPEMENT & PROSPECTION

PÔLE DÉVELOPPEMENT & PROSPECTION PAR FILIÈRES ET PAR TERRITOIRES

Dans le cadre de sa contractualisation avec la Région, le pôle Développement & Prospection a pour vocation :

- ↳ **Accompagner les entreprises régionales** dans toutes les étapes de leur cycle de vie : création, développement, mutation, transmission, difficulté...
- ↳ **Accompagner les territoires** dans leurs projets économiques : contribution aux groupes de travail, promotion de leurs actions.
- ↳ **Prospecter des entreprises et investisseurs exogènes** en vue de leur implantation en Bourgogne-Franche-Comté : prospection par filière et par pays en lien avec Business France dans le cadre de missions, de salons ou via des cabinets spécialisés.

Contacts :

- Anne-Gaëlle Arbez, coordinatrice du pôle
agarbez@aer-bfc.com
- Hatim Chamchi, responsable prospection nationale et internationale
hchamchi@aer-bfc.com

Prestations contractualisées avec la Région

- ↳ **Soutenir** la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins.
- ↳ **Promouvoir** l'offre globale du territoire régional et **prospector** sur les salons nationaux et internationaux.
- ↳ **Prospecter par filières stratégiques** dans le cadre de missions et de présences sur les salons en France et à l'étranger.
- ↳ **Être le correspondant** chef de file de Business France en région pour le volet « investissements » des sociétés étrangères en France.
- ↳ **Accompagner** les mutations économiques : appui à la recherche de repreneurs de sites en lien avec Business France et/ou cabinet spécialisé.
- ↳ **Suivre et accompagner** les entreprises à enjeux des territoires : accompagnement des projets, ingénierie technique et financière...
- ↳ **Valoriser les offres foncières et immobilières** du territoire régional.

Prestations spécifiques possibles pour les territoires actionnaires

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

- ↳ Apport de compétences lors de réunions de pilotage d'actions à caractère économique organisées par l'EPCI.
- ↳ Revue des projets endogènes et exogènes, au fil de l'eau sur les territoires des EPCI.
- ↳ Planification des visites d'entreprises en binôme ou non avec l'EPCI.
- ↳ Reporting sur les projets aboutis/finalisés sur le territoire.

DÉVELOPPER

- ↳ Accompagnement des entreprises sur le territoire en matière de maintien des activités et de l'emploi : détection de projets économiques à enjeux en matière d'emplois.
- ↳ Accompagnement des territoires dans leurs projets structurants : apport de l'expertise de l'AER BFC et de son réseau.
- ↳ Appui à l'accueil de porteurs de projets sur sollicitation du territoire ; ingénierie technique et financière et mobilisation des partenaires clés (CRBFC, Bpifrance, DIRECCTE, ADEME...).
- ↳ Identification des savoir-faire du territoire pour intégration dans les outils de valorisation de l'éco-système en région.
- ↳ Appui aux actions en matière d'ingénierie de formation en lien avec les Campus des Métiers et des Qualifications et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

PROSPECTER

- ↳ Appui à la démarche de prospection du territoire :
 - Accueil ou hébergement sur les salons nationaux ou internationaux sur lesquels l'AER dispose d'un stand en propre : SIMI, SIAL...
 - Appui à la stratégie de prospection : expertise, méthodologie.
- ↳ Participation à des événements : salons d'investisseurs, salons internationaux de filières ou à des opérations de promotion des savoir-faire régionaux : mise en valeur des atouts du territoire.
- ↳ Association des territoires à de grands événements nationaux et/ou internationaux.

INNOVATION & ÉCO-INNOVATION

PÔLE INNOVATION & ÉCO-INNOVATION

Dans le cadre de sa contractualisation avec la Région et avec le soutien de l'ADEME, le pôle Innovation & Éco-innovation a pour vocation de :

- ↳ **Promouvoir l'innovation**, qu'elle soit technique, de service, organisationnelle ou managériale... **et l'éco-innovation** sur tous les territoires de la région.
- ↳ **Promouvoir et gérer les Presta'Inno** sur fonds Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance.
- ↳ **Animer le réseau des acteurs de l'innovation & de l'éco-innovation** présents sur les territoires.
- ↳ **Animer le réseau régional des pépinières d'entreprises** à haut niveau de service.
- ↳ **Avec ses partenaires régionaux** (État, CRFBFC, SAYENS, UBFC...) l'AER BFC s'emploie à faire connaître les dispositifs incitatifs « Innovation » auprès des entreprises régionales et plus particulièrement les entreprises primo-innovantes. L'AER BFC apporte une démarche méthodologique à la formalisation de projets innovants : identification des besoins en recherche et mises en relation avec les établissements de recherche pour accélérer ou sécuriser la démarche.
- ↳ L'AER BFC participe - au titre d'organisateur ou de partenaire - à des actions visant à promouvoir les dispositifs de financements européens orientés innovation. Avec ses partenaires régionaux (CCIBFC, CRBFC, Pôles de compétitivité...) l'Agence est associée à un groupe de travail régional dont l'objectif est d'optimiser la diffusion et le partage d'informations relatives aux nombreux financements ou initiatives de l'Union Européenne en faveur de la Recherche et de l'Innovation (opportunités d'AAP, évolution des programmes cadres...).
- ↳ **Accompagner les projets d'innovation et d'éco-innovation des entreprises** en leur apportant une ingénierie technique et financière.
- ↳ **Apporter une expertise technique** sur les projets liés à la récupération de chaleur et aux investissements en énergies renouvelables dans les entreprises.

Contact :

Daniel Micard, coordinateur du pôle
dmicard@aer-bfc.com

Prestations contractualisées avec la Région

- 👉 **Promouvoir les ressources d'appui à l'innovation et l'éco-innovation** présentes sur les territoires en organisant des journées techniques, conférences... à l'échelle régionale au bénéfice des entreprises souhaitant s'engager dans des démarches innovantes.
- 👉 **Animer le réseau des 140 acteurs régionaux d'appui à l'innovation et à l'éco-innovation** pour faciliter la connaissance réciproque des membres et susciter la création de synergies.
- 👉 **Accompagner les pépinières d'entreprises** pour les aider à se connaître et engager des dynamiques de fertilisation croisée.
- 👉 **Réaliser des opérations transversales de veille et diffuser des Appels à Manifestation d'Intérêt thématiques** en vue de stimuler la genèse de projets d'innovation / éco-innovation.
- 👉 **Accompagner les entreprises, avec l'appui de ses partenaires territoriaux et du réseau régional de l'innovation**, techniquement ou financièrement : formalisation des projets, identification des partenaires ou prestataires, financement des premières étapes, mise à disposition de compétences techniques dans les domaines des énergies renouvelables, de la récupération de chaleur, de l'écoconception et de la propriété industrielle.
- 👉 **Favoriser le partenariat R&D entreprise / laboratoire / étudiant chercheur** par la promotion de dispositifs financiers dédiés

Prestations spécifiques possibles pour les territoires actionnaires

- 👉 **Conseil pour la construction et l'accompagnement de nouvelles pépinières** dans les territoires.
- 👉 **Animation de réunions dédiées à l'innovation et à l'éco-innovation** sur les thématiques spécifiques de l'EPCI.
- 👉 **Accompagnement à la mise en œuvre d'opérations spécifiques ou d'évènements** liés à l'innovation spécifiques aux territoires.
- 👉 **Mise en place de dynamiques d'innovation** à l'échelle interterritoriale en faveur des acteurs économiques des territoires.
- 👉 **Sensibilisation à l'éco-innovation, appui à la valorisation de la recherche** sur des thématiques spécifiques des territoires.
- 👉 **Opération de diagnostic sur l'intégration du développement durable** au service des entreprises du territoire (énergie, écoconception...).

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE & TERRITORIALE

PÔLE INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE & TERRITORIALE

Dans le cadre de sa contractualisation avec la Région, le pôle Intelligence Économique et Territoriale a pour vocation :

- ↳ **Concourir à développer et diffuser la connaissance du territoire régional** sur le champ économique, et de contribuer à la compréhension des écosystèmes des filières en vue de nourrir les décisions stratégiques pour la région et ses territoires.
- ↳ **Apporter son expertise d'étude et d'analyse** à l'ingénierie de projets d'entreprises ou de projets innovants, à la promotion d'atouts économiques régionaux, en appui des équipes de l'AER BFC.
- ↳ **Piloter et/ou accompagner la mise à disposition d'outils performants de partage de la connaissance** auprès des acteurs régionaux du développement économique.

Contact :

David Bac, coordinateur du pôle
dbac@aer-bfc.com

Prestations contractualisées avec la Région

- ↳ Contribuer à la mise en œuvre d'un observatoire partenarial Décidata (www.decidata.org) avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, l'État, la CCIR et Emfor sur les champs de l'économie, de l'emploi et de la formation, à destination de l'ensemble des acteurs du développement économique en région ; les former à son usage.
- ↳ Coordonner la production d'informations cartographiées sur l'offre régionale en foncier d'activité ; en assurer la diffusion (zones-activites.aer-bfc.com ; ideo.ternum-bfc.fr).
- ↳ Coordonner la production d'informations de l'offre régionale en immobilier d'entreprise ; en assurer la diffusion (www.aer-bfc.com).
- ↳ Participer à l'action régionale de veille économique, technologique et stratégique.
- ↳ Réaliser une veille des entreprises à enjeu en région, et notamment de celles à fort potentiel de développement, à risque de défaillance, celles dont l'actionnariat est étranger ou hors région, celles cotées en bourse. Alerter la Région et les territoires concernés en cas d'événement impactant une entreprise à enjeu régional. Identifier des opportunités d'investissement en région.
- ↳ L'AER BFC détient un portefeuille d'actions pour 70 entreprises cotées en bourse ayant un établissement en région. Ces actions lui permettent notamment de participer aux assemblées générales de ces entreprises à des fins de veille et de réseau.

Prestations spécifiques possibles pour les territoires actionnaires

ÉTUDES ET ANALYSES

- ↳ Présentation aux EPCI d'études réalisées à périmètre régional sur le champ socio-économique, avec focus particulier sur le territoire de l'EPCI.
- ↳ Réalisation d'études socio-économiques spécifiques à l'échelle du territoire de l'EPCI.
- ↳ Portraits socio-économiques de territoire.
- ↳ Connaissance du tissu économique (entreprises) des EPCI.
- ↳ Réalisation de cartographies spécifiques au territoire : zones d'activités économiques, espaces dégradés, tissu économique, accessibilité...

VEILLE

- ↳ Mise en œuvre d'une veille spécifique « entreprises » afin de détecter des opportunités d'investissement sur un territoire.

FONCIER

- ↳ Cartographie et qualification du foncier économique, suivi périodique.

PROMOTION & ATTRACTIVITÉ

PÔLE PROMOTION & ATTRACTIVITÉ

Dans le cadre de sa contractualisation avec la Région, le pôle Promotion & Attractivité a pour vocation de :

- ↳ **Réaliser la promotion des atouts économiques** de la Bourgogne-Franche-Comté afin de développer l'attractivité économique régionale.
- ↳ **Organiser les arguments et contenus de marketing territorial** liés à la promotion des filières, des territoires et de l'attractivité économique régionale.
- ↳ **Travailler en renfort des équipes du pôle Développement-Prospection** pour réaliser tout support ou action de promotion économique thématique visant à soutenir les écosystèmes et les filières.
- ↳ **Travailler en renfort des équipes du pôle Innovation & Éco-innovation** pour réaliser tout support ou action de promotion de l'innovation et de l'éco-innovation.

Contacts :

- Monique Gosselin, coordinatrice
Marketing territorial
mgosselin@aer-bfc.com
- Karine Hernandez, coordinatrice
Communication Corporate & Innovation
khernandez@aer-bfc.com

Prestations spécifiques possibles pour les territoires actionnaires

MARKETING TERRITORIAL

- ↳ Possibilité de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie d'attractivité à l'échelle du territoire.
- ↳ Réalisation d'un diagnostic d'attractivité, production d'argumentaires supports.
- ↳ Accès étendu à la base de données marketing territorial.
- ↳ Accompagnement à la définition et à la mise en place d'une stratégie d'accueil attractive des territoires régionaux.

PROMOTION

- ↳ Promotion et valorisation de l'offre du territoire sur des actions de promotion mutualisées (événements, salons...).
- ↳ Co-organisation d'évènement de promotion d'un territoire en région ou hors région.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

SITE DE BESANÇON
Maison de l'Économie
46 avenue Villarceau
25000 Besançon

T.+33 (0)3 81 81 82 83
F.+33 (0)3 81 81 99 40

SITE DE DIJON
Maison Régionale de l'Innovation
64 A rue Sully - CS 77124
21071 Dijon Cedex

T. +33 (0)3 80 40 33 88
F. +33 (0)3 80 40 34 02

 **aer**
agence économique
régionale de
bourgogne-franche-comté

contact@aer-bfc.com

